

Risques majeurs

“

Suite aux inondations qui ont touché la commune le lundi 11 janvier 2022, voici l'arrêté du 24 janvier portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : [cliquez ici](#)



Les évènements d'octobre 2018, qui ont touché le département voisin de l'Aude, nous rappellent à quel point les phénomènes naturels peuvent impacter nos vies quotidiennes. Notre commune n'a pas eu à subir d'évènements aussi destructeurs mais elle est, comme toutes les autres soumise à des risques importants. Ces risques peuvent être d'origine naturelle ou d'origine industrielle, ils sont répertoriés dans un document régulièrement mis à jour par les préfets, c'est le DDRM ou Dossier Départemental des Risques Majeurs consultable sur le site de la Préfecture :




<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Information-et-prevention-des-risques>

Notre Commune est donc exposée aux risques suivants :

- Plan de prévention des risques Inondations depuis le 3/12/2003
- Plan de prévention des risques Sécheresse depuis le 22/12/2008
- Risque de rupture de barrages
- Très faible risque de Séisme



- Transport de matières dangereuses par route (RD820) et rail

- 
- 
- 
- Canalisation de Gaz
 - Risque nucléaire
 - Risque terroriste
 - Risques météorologiques

Pour vous informer sur ces risques, l'Etat à crée un site grand public très pédagogique :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

La Commune vous informe sur ces risques avec le DICRIM **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

Elle se prépare à faire face à ces risques avec le PCS **Plan Communal de Sauvegarde**

Pour connaître les bons réflexes et les gestes à adopter, découvrez la série de tutoriels vidéos suivante: <https://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques>